

ANNEXE .CEO - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .CEO

version n° 1.0 du 10 février 2014

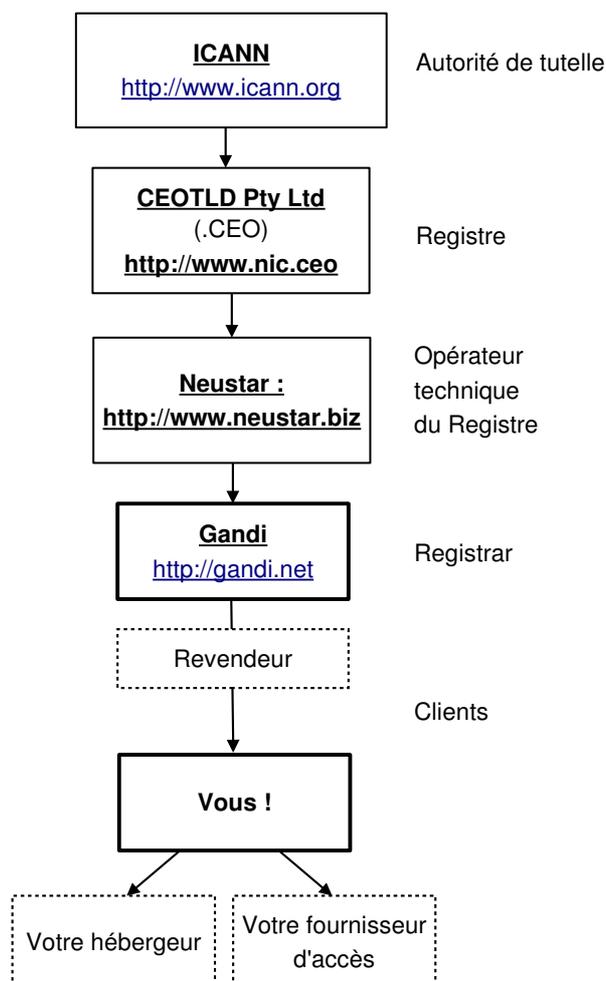
En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .CEO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .CEO.1. Autorité de tutelle et Registre

.CEO est une extension générique. Cette extension est destinée aux dirigeants d'entreprises, aux fondateurs ainsi qu'aux managers et directeurs afin de développer leur présence en ligne grâce à la mise à disposition d'outils de communication virale.

Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .CEO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .CEO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .CEO Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .CEO, définies par l'ICANN et CEOTLD Pty Ltd, consultables aux adresses suivantes :

- Mécanisme de résolution des litiges du Registre du .CEO
Voir en annexe ci-dessous
- Politique d'utilisation :
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMDIEeUY0RUFL>
- Règles Whois et politique de traitement des données personnelles :
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMDIEeUZFRUEw>
- Règles concernant les litiges en période de Sunrise :
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMDIGWIMyRUFF>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .CEO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .CEO est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ceo>

Le Registre du .CEO peut, à sa seule discrétion, modifier les politiques du Registre à n'importe quel moment au fil du temps. Le Registre du .CEO publiera les nouvelles versions à jour de ses politiques sur son site web. Le Registre du .CEO peut informer Gandi des changements intervenus au sein de ses politiques par e-mail et Gandi peut ainsi Vous en notifier par retour des changements éventuels. Vous reconnaissez qu'un tel e-mail ne devra pas être considéré comme étant du spam ; cependant, ni le Registre du .CEO, ni Gandi ne sont contraints de réaliser une telle notification par e-mail ou tout autre moyen. Vous acceptez qu'il Vous appartient de vérifier sur une base périodique les mises à jour du Registre du .CEO sur son [site Internet](#).

Article .CEO.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .CEO se déroulera en 3 phases : la Sunrise, la Landrush et l'ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 10 février au 11 mars 2014. La Landrush est prévue du 17 mars au 24 mars. Enfin, l'ouverture générale est prévue pour le 28 mars. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise, de Landrush et pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .CEO.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/ceo/info>

Les .CEO sont ouverts à tous. Néanmoins, l'accès à la plateforme de communication virale, est quant à elle conditionnée à la vérification en ligne de votre qualité de président ou équivalent (fondateur, directeur, gérant, ...).

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles authentiques, fiables, exactes, complètes et à jour, à défaut, le Registre du .CEO peut suspendre ou détruire Votre nom de domaine.

Le Registre du .CEO se réserve le droit irrévocable, et renonce expressément à toute obligation, à sa seule discrétion, de contrôler et/ou filtrer tout contenu publié ou envoyé depuis un nom de domaine enregistré auprès du Registre du .CEO, notamment et de manière non limitative lorsque ces contenus résultent en une intrusion ou entraînent des modifications du Registre du .CEO ou d'autres données, à la condition que la réalisation d'un tel filtrage ait pour dessein d'identifier des vulnérabilités tenant à la sécurité d'Internet ou à la présence de logiciels malveillants ou encore de contenus susceptibles de porter préjudice ou d'interrompre les systèmes d'autres utilisateurs du Registre du .CEO, ou lorsqu'un contenu est illégal. Le Registre du .CEO peut déléguer ce droit à ses agents, représentants, successeurs et cessionnaires ou encore peut choisir de ne pas exercer ce droit. Le Registre du .CEO ne sera pas tenu responsable ni auprès de Vous ni auprès d'une tierce partie pour ne pas avoir entrepris d'actions, ou avoir fait défaut, ou encore pour avoir décliné d'avoir entrepris une action en cas de violation de Votre part de ce paragraphe.

Article .CEO.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont

éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise ;

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivants la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles à l'adresse suivante <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMDIGWIMyRUFF> ainsi que sur le site de [Namejet](#).

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMDIGWIMyRUFp>

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .CEO.6. Landrush et ouverture générale

6.1 Règles d'éligibilité

Le Registre du .CEO offre une période de Landrush pour tout réservataire éligible au .CEO avant la période d'ouverture générale.

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivants la fin de la période de Landrush ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles à l'adresse suivante <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMDIGWIMyRUFp> ainsi que sur le site de [Namejet](http://Namejet.com).

6.2 « Trademark Claim Notice »

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant toute la durée de la période de Landrush et de la période d'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant la période considérée si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période considérée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période considérée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période considérée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période considérée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .CEO.7. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ceo> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Article .CEO.8. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 2 ans pour les demandes effectuées en période de Sunrise et de 1 an pour la Landrush et 1 à 10 ans pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .CEO.9. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/ceo>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .CEO.10. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à

tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre du .CEO et les Parties Affiliées au Registre du .CEO sont titulaires de toute base de données, compilation, œuvres collectives, titre et intérêts à l'échelle mondiale de toute base de données de nom de domaine et de toute information et œuvre dérivée résultant de la base de nom de domaine mais également que ladite base de données de noms de domaine peut inclure, et ce de manière non limitative, toute information que Vous avez renseignée ou fournie par le Registre du .CEO qui apparaissent ou devraient apparaître dans le [Whois](#) ou toutes autres bases de données similaires ou encore de toute autre information générée ou obtenue en relation avec la fourniture de services que sont les noms de domaine.

Article .CEO.11. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .CEO, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve. En sus, le Registre du .CEO a développé son propre mécanisme de résolution des litiges dénommé le Complaint Resolution Service (CRS)

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Les règles régissant la CRS sont reproduites en annexe ci-dessous.

Article .CEO.12. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;

- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .CEO.13. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .CEO.14. Processus de destruction

À **expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .CEO.15. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité Gandi, le Registre ainsi que ses dirigeants, actionnaires, propriétaires, managers, employés, agents, représentants, cocontractant, affiliés, successeurs, cessionnaires, et avocats (les Parties Affiliées au Registre du .CEO) contre tout recours à l'initiative de tierces parties contre Vous ou contre le registre du .CEO et ses Parties Affiliées incluant de manière non limitative toute perte, responsabilité, actions, demandes, dommages-intérêts, coûts ou dépenses, moyens d'action, poursuites, procédures, jugements, sentences arbitrales, exécutions et nantissement, y compris les frais de conseils et d'avocats, lesquels frais devant être fixés sur une base de versement intégral (tout conseil et/ou avocat seront engagés à la seule discrétion de la partie indemnisée) et coûts (incluant les demandes dépourvues de bases légales ou demande abusive formée de mauvaise foi), découlant ou en relation avec le présent Contrat, l'utilisation et l'enregistrement de

Votre nom de domaine ou des services associés, le domaine en lui-même, incluant l'usage la publication, l'exploitation l'enregistrement ainsi que tout contenu litigieux ou préjudiciable qui serait publié ou rendu disponible par quelque moyen que ce soit par le truchement de Votre nom de domaine. Si une partie indemnisée est menacée par des demandes ou des poursuites d'une tierce partie, la partie lésée peut rechercher un accord écrit de Votre part statuant sur Vos obligations d'indemnisation mais n'est en rien contrainte de solliciter ledit accord écrit pour prétendre à une compensation. Votre refus de répondre favorablement à une demande d'engagement écrite dans une forme satisfaisant les intérêts d'un tiers est considéré comme un manquement grave du présent Contrat. Votre carence à indemniser la partie tierce dans le temps qui Vous est imparti peut résulter en une suspension, une rupture ou un transfert ou une modification des services d'enregistrement du nom de domaine. Une suspension, rupture de contrat ou transfert de Votre domaine n'excluent pas le droit de la tierce partie lésée de rechercher par tous moyens le paiement de dommages-intérêts. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent Contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

De plus, en soumettant Votre demande durant la période Sunrise, Vous acceptez que le Registre du .CEO et/ou ses agents sont autorisés à partager les informations relatives à Votre demande à la TMCH, aux autres demandeurs en Sunrise, et/ou aux tiers.

Article .CEO.16. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- L'enregistrement Vous octroie simplement une licence d'usage sur le nom de domaine pour la durée souhaitée à condition de respecter le présent Contrat ainsi que les politiques du Registre du .CEO et les autres règlements et lois applicables notamment le droit des marques et les autres droits de propriété intellectuelle tels qu'ils existent à l'heure actuelle ainsi que leur évolution au fil du temps
- Vous acceptez que ni l'enregistrement d'un nom de domaine, ni son utilisation directe, indirecte ou autre, n'enfreindra les dispositions législatives applicables ou des droits de propriété intellectuelle de tiers
- Vous userez ou publierez via votre nom de domaine de telle sorte que Vous respecterez les lois, règlements de tout droit de nature nationale ou internationale. Vous Vous obligez également au respect des règles édictées par l'ICANN et n'utiliserez pas Votre nom de domaine afin de violer un droit appartenant au Registre du .CEO ou les droits d'un tiers
- Toute violation des règles édictées par le Registre du .CEO peut résulter en l'application d'un « lock » sur votre domaine ou à une suspension ou radiation du nom de domaine concerné ou de tout autre domaine que Vous pourriez avoir réservé en .CEO, et ce, à la seule discrétion du Registre du .CEO.
- Les informations que Vous renseignez doivent être fiables, complètes, authentiques et Vous acceptez de mettre à jour ces

données en temps utile lorsque ces dernières seront amenées à évoluer dans le temps

- Vous Vous engagez à être : a) une personne physique majeure ou un mineur émancipé titulaire de la personnalité juridique b) une entité légale reconnue et dûment enregistrée selon les lois locales qui Vous sont applicables telle une société à responsabilité limitée ou non, une association, et que Vous avez qualité pour accepter les présent Contrat ainsi que les règles du Registre du .CEO.
- Vous acceptez que Vous Vous absteniez, que ce soit de manière directe ou indirecte, en enregistrant ou utilisant Votre nom de domaine :
 - d'enregistrer un nom de domaine à des fins illégales ou anticoncurrentielles (parasitisme) ou toute pratique assimilée
 - d'enregistrer délibérément un nom de domaine comportant des erreurs de typographie d'une entité d'une tierce personne (typosquatting), d'une marque ou d'une dénomination sociale appartenant à une société tierce ou tout domaine de nature à entraîner un risque de confusion, une usurpation d'identité et qui porterait atteinte à la réputation d'une société ou encore qui résulterait en une infraction des droits de propriété intellectuelle
 - Qui conférerait ou prétendrait conférer une sûreté ou autre charge portant sur un bien grevé ou un nom de domaine qui excéderait les droits dont Vous disposez au titre du présent Contrat. Ladite sûreté ou chose grevée ne devant en aucun cas obérer Votre capacité à respecter les présentes obligations ni faire peser d'obligations au Registre du .CEO au-delà des obligations qui lui incombent envers Vous en l'absence d'une sûreté ou d'un bien grevé.

Vous reconnaissez et acceptez que, dans la mesure des montants maximums prévus par la loi, le Registre du .CEO et les Parties Affiliées au Registre du .CEO ne seront pas responsables de tout dommage direct, indirect, fortuit, spécial, important, incluant une perte de profit, une interruption d'activité, une perte de programmes ou autres informations, ou conséquences relatives à l'utilisation, la suspension, l'annulation ou l'incapacité à utiliser un nom de domaine, peu importe la forme de l'action, qu'elle soit de nature contractuelle ou délictuelle (y compris en cas de négligence du Registre du .CEO ou des Parties Affiliées au .CEO), ou autres.

La responsabilité du Registre du .CEO pour toute violation d'une obligation ou garantie découlant des règles du Registre du .CEO, incluant, les règles de nommage, les politiques d'utilisation, les conditions particulières du .CEO, les règles ayant trait au [Whois](#) et au traitement des données personnelles, les règles du service de règlement alternatif des litiges (CRS), et/ou le contrat liant le registre à Gandi (RRA) sera limité dans la mesure du possible : (ainsi que le Registre du .CEO en a déterminé à sa seule discrétion) :

- à la réallocation à Votre profit du nom de domaine
- au paiement du coût qui Vous incomberait si Vous deviez souscrire au service à nouveau

En sus, dans la limite des dispositions légales applicables, le Registre du .CEO et les Parties Affiliées au Registre du .CEO ne seront pas responsables des dommages ou pertes que Vous pourriez subir en raison d'un usage non autorisé de Votre domaine résultant d'un piratage, d'un DDOS, d'un virus, vers, ou autre infractions malveillantes, ou encore pour le défaut de conformité pour une fin particulière d'un nom de domaine ou d'un service associé au nom de domaine.

Dans l'éventualité où le Registre du .CEO ou toute Partie Affiliée au Registre du .CEO entreprendraient une action au regard des règles du Registre du .CEO et que ladite action du Registre ou de ses Parties Affiliées se révèle incorrecte, est modifiée ou révoquée en raison de l'intervention d'un tribunal, de l'usage du mécanisme de résolution des litiges CRS, Vous acceptez alors que dans la limite du cadre légal applicable, quand bien même le Registre du .CEO et ses Parties Affiliées auraient été informés de tels dommages ou si ces dommages auraient pu être anticipés, Votre seul moyen de recours sera la réattribution du nom de domaine à Votre profit à la discrétion du Registre du .CEO, le remboursement des frais d'enregistrement du domaine ou de frais de renouvellement (si les faits apparaissent lors d'un renouvellement) ou frais de rédemption, ledit recours, que Vous acceptez, est la seule et unique compensation à laquelle Vous pourrez prétendre au titre du présent Contrat.

De plus, le Registre du .CEO et ses Parties Affiliées ne sont pas responsables, dans la limite du cadre légal applicable, pour tout dommage que Vous pourriez subir en raison d'un défaut du système ou du service, incluant un défaut du DNS, du serveur racine, des télécommunications, d'un problème résultant du protocole IP, de délais d'accès ou d'interruption, d'un problème d'accès aux données total ou partiel, d'événements de force majeure, d'utilisation non autorisée de mots de passe, d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes de toute information ou autres services découlant du présent Contrat, de retard ou d'interruption dans le développement de sites web, de re-délégation du gTLD du Registre du .CEO, d'un manquement de sécurité, quand bien même le Registre du .CEO et ses Parties Affiliées ont été avertis de la survenance de tels dommages et quand bien même ces derniers auraient pu être anticipés. Votre seul recours contre la violation par le Registre du .CEO ou ses Parties Affiliées résultant d'un manquement au présent Contrat ou d'une négligence peu importe le moment de leur survenance, sera, à la seule discrétion du registre du .CEO et de ses Parties Affiliées, la réattribution du nom de domaine ou un remboursement des frais d'enregistrement, de rédemption, ou de renouvellement. Vous acceptez que cette compensation sera la seule à laquelle Vous pourrez prétendre au titre du présent Contrat. Votre seul recours ne reposant pas sur ce Contrat (délictuel ou autre) sera limité aux montants que Vous aurez honoré au Registre du .CEO ou auprès de ses Parties Affiliées.

-fin de l'annexe .CEO-